

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de MONTIGNE LES RAIRIES

Séance du 29/02/2016

L'an 2016 et le 29 Février à 20 heures 40 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT Jacques, METAIRIE Maxime, M. METIVIER Lucien arrivé à 21h45.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MONNIER Anne à Mme JUBEAU Emmanuelle

Excusé(s) : Mme VERNEAU Andrée,

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8
- Procuration : 1

Date de la convocation : 23/02/2016

Date d'affichage : 04/03/2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 04/03/2016

Et publication ou notification

Du : 04/03/2016

Secrétaire de séance : M. LAURENT JACQUES

ORDRE DU JOUR

- I- Etude et vote des subventions aux associations et des participations obligatoires
- II- Approbation des comptes de gestion : Communal et Assainissement 2015
- III- Approbation des Comptes Administratifs : Communal et Assainissement 2015
- IV- Affectation des résultats 2015 : Communal et Assainissement 2016
- V- Recomposition du Conseil communautaire consécutive à l'adhésion de la commune MORANNES SUR SARTHE à la CCPA
- VI- Convention frais de scolarité, restauration scolaire et les impayés des familles utilisant les services périscolaires, cantine avec la commune des Rairies
- VII- Remboursement de la buse cassée le 12/01/2016
- VIII- Dédommagement pour l'intervention du 30/01/2016 débardage de bois
- IX- Devis raccordement à l'assainissement collectif
- X- Devis éclairage public SIEML
- XI- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 03/02/2016

I-Etude et vote des subventions aux associations et des participations obligatoires

	DEPENSES	ANNEE 2015	DEMANDE 2016	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
657362	Subvention fonctionnement organisme public			
	C.C.A.S.	4 495,00 €	1 880,83 €	1 880,83 €
6558	Autres contributions obligatoires			
	Ecole maternelle d'Angers 2015/2016	424,00 €	104 €	104 €
6574	Subvention fonctionnement organisme privés			
	ADMR - Durtal	400,00 €	400,00 €	400 €
	AFMTELETHON(Myopathies)	0,00 €	DEMANDE	0 €
	Anjou Mucoviscidose	0,00 €	DEMANDE	0 €
	Association ENVOL Segré	0,00 €	DEMANDE	0 €
	Association Prévention Routière	0,00 €	DEMANDE	0 €
	Association régionale de laryngectomisés et mutilés de la voix	0,00 €	DEMANDE	0 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Arrivée de Monsieur Lucien METIVIER

ART.	DEPENSES	ANNEE 2015	DEMANDE 2016	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
6574	Subvention fonctionnement organisme privés			
	Association sportive de gymnastique	250,00 €	DEMANDE	250 €
	Comice Agricole Durtal	228,14 €	113,70 €	113,70 €
	Donneurs de sang – Durtal	100,00 €	DEMANDE	100 €
	FNATH	50,00 €	DEMANDE	50 €
	France ALZHEIMER	0,00 €	DEMANDE	0 €
	Les Restaurants du Cœur	100,00 €	368 €	368 €
	Les bons Enfants boule de Fort	250,00 €	DEMANDE	250 €
	Ligue Contre le Cancer	0,00 €	DEMANDE	0 €
	LTP EDMOND MICHELET	60,00 €	DEMANDE	60 €
	OGEC Ecoles Notre Dame Durtal	2 600,00 €	5 200,00 €	5200 €
	OH-RE-RIES	100,00 €	200,00 €	100 €
	Secours Catholique	0,00 €	DEMANDE	0€
	Solidarité Paysans	50,00 €	DEMANDE	50 €
	Amicale des écoles des Rairies	0,00 €	150,00 €	50 €
	Les cahiers du Baugeois	50,00 €	DEMANDE	50 €
	OGEC Ecoles Notre Dame Baugé Classe de découverte	5 ^{ème} :100,00 €/enfant 3 ^{ème} : 77,00 €/enfants	DEMANDE	5 ^{ème} :100,00 €/enfant (1 enfant) 4 ^{ème} : 10,00 €/enfants (3 enfants) Soit un montant total de 130 €
6281	Concours divers (cotisations ...)			
	Fondation de Patrimoine	0,00 €	50,00 €	0 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ART.	DEPENSES	ANNEE 2015	DEMANDE 2016	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
6574	Subvention fonctionnement organisme privés			
	Société de Pêche Le Pouillé	50,00 €	DEMANDE	95 €

A la majorité (pour : 5 contre : 2 abstentions : 3)

Monsieur CHASSOULIER Gérard, Monsieur Daniel BENESTEAU et Madame Sylvie STIEN se retirent de la séance étant membres de l'association.

ART.	DEPENSES	ANNEE 2015	DEMANDE 2016	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
6574	Subvention fonctionnement organisme privés			
	SOS MONTIGNE	150,00 €	DEMANDE	150 €

A la majorité (pour : 4 contre : 2 abstentions : 1)

Certains conseillers émettent le vœux que l'association change d'intitulé.

Retour des conseillés

ART.	DEPENSES	ANNEE 2015	DEMANDE 2016	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
6281	Concours divers (cotisations ...)			
	CAUE	53,00 €	37,90 €	37.90 €

A la majorité (pour : 6 contre : 1 abstentions : 3)

II- Approbation des comptes de gestion : Communal et Assainissement 2015

COMPTE DE GESTION 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, considérant l'exactitude de toutes les opérations inscrites au dit compte de gestion déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2015 du budget commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE DE GESTION 2015 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, considérant l'exactitude de toutes les opérations inscrites au dit compte de gestion déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2015 du budget assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

III- Approbation des Comptes Administratifs : Communal et Assainissement 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Monsieur Gérard CHASSOULIER, le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous et le compte administratif 2015 du budget Commune et Assainissement.

Le Maire se retire de la séance.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme Emmanuelle JUBEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Gérard CHASSOULIER, le Maire de Montigné-lès-Rairies, Après en avoir délibéré,

- Donne acte du compte administratif 2015 du Budget Commune, lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de fonctionnement Commune :**

- Dépenses : **223 008.86 €**
 - Recettes : **221 221.42 €**
 - Excédent antérieur reporté : **+ 104 600.13 €**
 - Résultat de l'exercice : **- 1 787.44 €**
- Résultat de clôture au 31 décembre 2015 : **+ 102 812.69 €**

*** Section d'investissement Commune:**

- Dépenses : **55 662.29 €**
 - Recettes : **41 324.56 €**
 - Excédent antérieur reporté : **+ 56 595.34 €**
 - Résultat de l'exercice : **- 14 337.73 €**
- Résultat de clôture au 31 décembre 2015 : **+ 42 257.61 €**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme Emmanuelle JUBEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Gérard CHASSOULIER, le Maire de Montigné-lès-Rairies, Après en avoir délibéré,

- Donne acte du compte administratif 2015 du Budget Commune, lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de fonctionnement Assainissement :**

- Dépenses : **18 770.53 €**
 - Recettes : **14 462.52 €**
 - Excédent antérieur reporté : **+ 18 850.98 €**
 - Résultat de l'exercice : **- 4 308.01 €**
- Résultat de clôture au 31 décembre 2015 : **+ 14 542.97 €**

*** Section d'investissement Assainissement :**

- Dépenses : **13 210.44 €**
- Recettes : **11 380.01 €**
- Excédent antérieur reporté : **+ 7 763.92 €**
- Résultat de l'exercice : **- 1 830.43 €**

- Résultat de clôture au 31 décembre 2015 : **+ 5 933.49 €**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Affectation des résultats 2015 : Communal et Assainissement 2016

RESULTATS 2015 - COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Commune,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs de : **104 600.13 €**

Au titre de l'exercice arrêté de : **- 1 787.44 €**

Soit un résultat à affecter de **102 812.69 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **102 812.69 €** à la section de fonctionnement au **compte R002**.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

RESULTATS 2015 – ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget assainissement,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs de : **+ 18 850.98 €**

Au titre de l'exercice arrêté de : **- 4 308.01 €**

Soit un résultat à affecter de **+ 14 542.97 €**

Le Conseil Municipal décide de reporter au budget primitif 2016 l'excédent de **14 542.97 €** à la section de fonctionnement au compte **R002**.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

V- Recomposition du Conseil communautaire consécutive à l'adhésion de la commune MORANNES SUR SARTHE à la CCPA

Le Conseil municipal,

Vu les articles L5211-6-1 et L5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral D3-2001-1060 du 24.12.2001 portant sur la création de la Communauté de communes les Portes de l'Anjou,

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BCL/2015-69 du 02.11.2015 portant sur la création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle de MORANNES SUR SARTHE,

Vu la délibération 2016-005 en date du 05.01.16 de la commune MORANNES SUR SARTHE relative à la demande d'adhésion à la CCPA,

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BCL/2016-5 du 19.01.16 concernant le rattachement de MORANNES SUR SARTHE à la CCPA à compter du 1^{er} février 2016,

Vu la délibération 160128-47 en date du 28 janvier 2016 de la Communauté de communes les Portes de l'Anjou (CCPA) relative à la reconstitution du Conseil communautaire consécutive à l'adhésion de la commune MORANNES SUR SARTHE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Adopte par accord local l'établissement de 25 sièges communautaires répartis entre les communes membres comme suit :

Communes membres de la CCPA	Nombre de délégués communautaires par commune
DURTAL	9
MORANNES SUR SARTHE	6
DAUMERAY	5
LES RAIRES	3
MONTIGNE LES RAIRES	2
Nombre total de délégués communautaires	25

- Charge le Maire de transmettre cette décision au Préfet et à la Présidente de la CCPA dans les délais fixés par la loi.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VI- Convention frais de scolarité, restauration scolaire et les impayés des familles utilisant les services périscolaires, cantine avec la commune des Rairies

Monsieur le Maire propose de repousser cette question à la prochaine réunion de conseil, dans l'attente d'autres renseignements.

VII- Remboursement de la buse cassée le 12/01/2016

Suite à un accident de la circulation survenu le 12 janvier à 23h00, un automobiliste a percuté une buse servant de jardinière sis 13 rue de la mairie. Un devis a été demandé à l'entreprise Pigeon matériaux. Il s'élève à 79,79 euros.

Le Maire propose le remboursement de la buse par l'automobiliste.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- De répercuter les frais liés à la destruction de la buse à l'automobiliste responsable, pour un montant de 79,79 euros,
- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de l'automobiliste.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VIII-Dédommagement pour l'intervention du 30/01/2016 débardage de bois

Suite à la demande du Maire, un agriculteur est venu le 30/01/2016 avec son tracteur, pour du débardage de bois en urgence, l'intervention a duré 1h00.

Monsieur le Maire propose d'indemniser cet agriculteur à hauteur de 45 euros/heure.

Rappel : en 2006 la commune avait demandé l'aide d'un agriculteur qui a été indemnisé à hauteur de 40 euro/heure.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- D'indemniser l'agriculteur à hauteur de 45 euros pour son intervention du 30/01/2016 pour du débardage de bois

- Charge le Maire de faire le nécessaire

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

IX-Devis raccordement à l'assainissement collectif

Suite au permis de construire de 2 maisons neuves, la Commune doit amener le réseau d'assainissement collectif en limite de propriété pour le lieu-dit "Les cinq journaux" et sis 24 rue de la mairie.

Le Maire présente au conseil des devis pour le branchement d'assainissement et le branchement d'eau pluviale.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, décide :

- D'adopter le devis de Veolia pour un branchement d'assainissement au lieu-dit " Les cinq journaux" qui s'élève à 1740.90 euros TTC

- D'adopter le devis de Veolia pour un branchement d'assainissement sis 24 rue de la Mairie qui s'élève à 901.66 euros TTC

- D'adopter le devis de Veolia pour un branchement d'eau pluvial au lieu-dit " Les cinq journaux" qui s'élève à 636.12 euros TTC

- D'adopter le devis de Veolia pour un branchement d'eau pluvial sis 24 rue de la Mairie qui s'élève à 636.12 euros TTC

- Charge le Maire de signer les différents devis

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

X- Devis éclairage public SIEML

Monsieur Lucien METIVIER présente un devis du SIEML concernant un projet d'extension de l'éclairage public rue du Cimetière qui s'élèverait pour la commune à 9 252.87 euros HT.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, décide :

- d'accepter l'extension de l'éclairage public rue du Cimetière pour un montant de 9 252.87 euros HT

- de demander un versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités)

Sans autre question la séance est levée à 23h30.